LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 16 AVRIL, 1908. NUMERO 28.

LE SENTIMENT NATIONAL DANS LA MUTUALITE.

Nous publions dans une autre colonne de notre journal, un article de Monsieur J. L. K. Laflamme sur "Le Sentiment National dans la mutualité."

nouvelle revue qui vient de paraînuvelle revue qui vient de paraître à Québec, "La Revue Franco-Américaine" dont M. L. J. K. Laflamme est le Directeur.

Nous espérons que Monsieur Laflamme ne nous en voudra pas de lui avoir pris son article pour en faire bénificier nos compatriotes de l'Ouest.

Les conseils que Monsieur Laflamme adresse aux Canadiens-Français des Etats-Unis s'appliquent tout aussi bien si non mieux à ceux des nouvelles provinces.

Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la "Revue Franco-Américaine" et féliciter Monsieur Laflamme de l'idée patriotique qu'il a eue:

Pourquoi, cher confrère n'élargiriez-vous pas un peu le cadre de votre programme pour vous occuper beaucoup de vos compatriotes des Provinces de l'Ouest?

Nous reconnaissons que vous êtes tout naturellement entraîné vers vos compatriotes des Etats-Unis, puisque pendant des années vous avez vécu, combattu et vaincu avec eux.

Loin de nous, la pensée de chercher à vous détourner d'eux, mais nous savons que vous ajouteriez à vos mérites en associant à votre belle oeuvre, celle de vos compatriotes des Provinces de l'Ouest, qui, je vous l'assure, méritent qu'on s'occupe d'eux.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'article de Monsieur Laflamme.

M. Laflamme, un des directeurs de "l'Action Sociale" et directeur de la "Revue Franco-Américaine", a vécu pendant plusieurs années aux Etats-Unis. Il y était le directeur d'un journal français important.

Il a été un des principaux acteurs, dans les luttes que nos compatriotes ont dû soutenir aux Etats-Unis pour conserver leur caractère national. Il a contribué largement aux bons résultats qui y ont été obtenus.

Par conséquent personne n'est plus autorisé que M. Laflamme à donner des conseils à nos compatriotes qui sont appelés à vivre au milieu des populations de langue anglaise, et nous n'hésitons pas à conseiller à nos lecteurs de suivre les conseils du Directeur de la "Revue Franco-Américaine."

CHEMIN DE FER URBAIN.

Nous sommes heureux d'appren- que le maire et les échevins en sont venus à la conclusion qu'il valait mieux faire opérer le chemin de fer électrique de la ville par une compagnie privée.

Deux ou trois syndicats ont fait des offres à la ville, pour obtenir sa franchise, et nous avons confiance que notre conseil de ville, fera à ces compagnies des conditions légitimement rigoureuses.

EXCURSION A MORINVILLE

Le Lundi de Pâques.
Trains Spéciaux à 9 hrs., a.m., et 5½ hrs., p.m.
Grand concert le soir dans la salle de la paroisse.

EDMONTON...

Mademoiselle Elizabeth Turgeon est en promenade à Morinville où elle passera la semaine.

Messieurs Thadé et Alfred Girard et Monsieur Thomas Tremblay du Lac St-Jean, sont dans le moment à visiter les terrains du district d'Edmonton. Ils sont émerveillés de ce qu'ils voient dans cette partie du pays.

Madame Déchêne de Morinville, était de passage en ville la semaine dernière.

Monsieur Alfred Chevalier, courtier de Montréal, est en visite à Edmonton. Il est émerveillé de ce pays nouveau, qu'il visite pour la première fois.

Monsieur Chevalier, durant son séjour dans la Capitale sera à l'Hôtel Castle.

Monsieur Louis Lepage, marchand de fourrures d'Ottawa, est au Windsor.

ASSOCIATION ATHLETIQUE

Nous félicitons nos jeunes amis du club des Jeunes Libéraux d'Edmonton d'avoir eu l'idée d'établir une association athlétique en rapport avec leur club.

Le Président d'Honneur et le Vice-Président d'Honneur sont les Honorables Messieurs Oliver et Cross.

Nous souhaitons longue vie et succès à cette nouvelle association.

LE TELEPHONE AUTOMATIQUE.

Le nouvel indicateur pour le téléphone automatique a été remis à l'imprimeur cette après-midi. Il sera prêt à être distribué dans une dizaine de jours.

Quand l'indicateur sera complété, il contiendra 728 noms pour le nouveau système Strowger, et 92 noms pour le vieux système dans la partie est de la ville.

L'HON. M. CROSS.

L'Hon. Procureur Général est de retour d'un voyage dans le sud de l'Alberta.

Durant son absence, M. Cross a visité Calgary, MacLeod et High River.

Il nous dit que la récolte du blé d'automne dans le sud s'annonce très bonne, que même elle sera probablement encore supérieure à celle de l'année dernière.

BROSSEAU VIILLE.

13 avril, 1908.

On propose d'établir une beurrerie à Duvernay durant l'été. Nous serions tous heureux de voir un tel projet se réaliser.

Nos voisins peuvent compter sur l'encouragement de tous les fermiers du district. Les résultats merveilleux que cette industrie a donnés au Canada durant les dernières années ne peuvent qu'encourager les cultivateurs de l'Alberta à suivre la marche.

Nous espérons que bientôt notre nouvelle église sera en voie de construction.

Le bois de construction est maintenant prêt, il ne reste plus qu'à le transporter du moulin à l'emplacement où l'église sera construite.

Il y a près de 35 mille pieds de bois prêt à être employé.

Notre presbytère qui est déjà en voie de construction est presque terminé.

Le courant d'immigration qui s'est établi depuis quelque temps de notre côté, semble devenir de plus en plus fort.

Tous les soirs l'hôtel de M. Saint Hilaire se remplit de nouveau colons Canadiens-Français qui se dirigent vers le nord.

Inutile de vous dire combien les Canadiens-Français déjà établis dans notre district sont heureux de voir arriver ces belles recrues.

Tout nous laisse espérer que dans deux ou trois ans, nous aurons dans le nord de l'Alberta, aux alentours de St-Paul des Métis, une dizaine de paroisses exclusivement canadiennes-françaises.

Nos missionnaires et agents de colonisation, les RR. PP. Therien et Ouellet, méritent des remerciements et des éloges pour le zèle qu'ils déploient, afin de diriger nos compatriotes vers les belles prairies du nord de l'Alberta.

Déjà ils ont toute notre reconnoissance, mais dans quelques années ce sont des centaines de voix qui béniront ces missionnaires dévoués.

FAITS DIVERS

LAMOUREUX.

L'eau sur la glace rend la traverse impossible.

Il nous faut alors aller beaucoup plus à l'Ouest, sur le pont du Canadian Northern, pour traverser au Fort Saskatchewan.

Messieurs Lamoureux et Lavoie sont revenus de St-Paul des Métis où ils étaient allés préparer leurs installations sur leur homestead. Tous deux semblent très satisfaits de leur future demeure.

Notre nouveau curé, pour la paroisse de Notre-Dame de Lourdes; le Rév. Père Berchmans, franciscain, nous est arrivé de Montréal vendredi dernier. Il est accompagné de deux Frères convers. qui l'assisteront dans ses oeuvres.

Un autre Père viendra plus tard pour prendre charge exclusivement de la paroisse au sud de la rivière, au Fort Saskatchewan.

On dit que ces RR. PP. ont même l'intention de bâtir leur monastère au Fort Saskatchewan.

Ces dignes fils de Saint-François d'Assise sont les bienvenus au milieu de nous.

Depuis la mort de notre regretté M. Dorais, le Rév. Père Simonin, O.M.I., avait desservi la cure de Notre-Dame de Lourdes. Durant son court séjour au milieu de nous, le Révérend père s'est gagné bien des amitiés.

Monsieur et Mme Dorais, le père et la mère de notre défunt curé, se préparent à laisser le presbytère cette semaine, pour aller demeurer à Horse Hill, chez madame Charbonneau, leur fille.

Nos sincères sympathies et nos plus ferventes prières accompagnent ces vénérables vieillards si cruellement éprouvés.

Les cultivateurs du District se préparent à ensemencer leur terrain. Ils commenceront dès maintenant.

Monsieur Godbout a loué sa terre située près de l'église, à M. Tétreault.

Il y a dans la paroisse plusieurs autres bonnes terres à louer ou à vendre, et à des conditions faciles.

Les nombreux colons qui ont un peu d'argent, et qui désirent ne pas s'éloigner des grands centres, trouveront à Lamoureux des terres des plus fertiles.

Monsieur Auclerc a fait transporter sa fromagerie sur les bords de la Rivière Esturgeon où il espère avoir un succès complet.

MORINVILLE.

Le lundi de Pâques, il y aura ici une grande soirée, au bénéfice de notre nouvelle église.

Le programme de la soirée sera bien rempli: Il y aura musique, chant, récitations et une conférence par Monsieur Emile Tessier d'Edmonton.

Monsieur Tessier nous communiquera les impressions qu'il a reçues durant son voyage d'Europe.

Il nous parlera de Lourdes, de Rome et des autres citées merveilleuses de l'Europe.

La soirée se terminera par une vente de paniers à l'enchère et par un réveillon.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à tous nos amis surtout à nos amis d'Edmonton et de St-Albert, qu'il y aura deux trains le Lundi de Pâques qui laisseront Edmonton pour Morinville. Le train régulier qui part à 9 heures a.m. d'Edmonton, et qui arrive à Morinville à 10½ heures a.m.. Le soir il y aura un train spécial qui laissera Edmonton à 5½ heures p.m. et arrivera à Morinville à 6.45 heures.

Ce dernier train retournera à Edmonton après la soirée.

Que nos amis ne manquent pas cette occasion de venir visiter notre petite ville, et d'assister à une intéressante soirée.

Le Canadian Northern émettra des billets de passage aller et retour d'Edmonton au prix de 70 cents, bons pour les trains du matin et du soir.

Les deux trains arriveront à St-Albert, et en route même on pourra acheter des billets à prix réduit.

Le concert et la conférence auront lieu dans l'ancienne église: ouverture des portes à 7½ heures, lever du rideau à 8 heures.

Naissance.

Madame A. Sabourin a donné naissance à un garçon qui au baptême a reçu les noms de Joseph Louis Albert. Les parrain et marraine ont été Monsieur et Madame François Fortier.

Nouveaux Colons.

Nous sommes heureux de saluer l'arrivée au milieu de nous, des familles Paiement, Saint-Louis, Th. Sabourin. Il y a place encore chez nous pour plusieurs familles, qui pourraient s'établir sur de belles fermes qui peuvent être achetées dans de très bonnes conditions.

Visiteurs.

Dans le courant de la semaine dernière, le Rév. Père Pilon, O.M.I., de St-Albert, et le Rév. Père A. A. Bertrand, curé de Saint-Louis de Gonzague, étaient en visite chez notre curé.

Encore une fois, que nos amis d'Edmonton, de St-Albert et des autres paroisses adjoignantes, se rendent en foule à Morinville le Lundi de Pâques.

Il est bon que nos gens se réunissent de temps en temps, pour se communiquer leurs espérances.

A cette époque, oì mes tous à préparer nos plans, dont l'exécution assurera le succès de l'année prchaine, il est importants de nous rencontrer, pour bénificier les uns les autres de notre propre expérience.

LES ABATTOIRS DE SWIFT.

Les travaux de construction, aux abattoirs de Swift, situés à quatre milles à l'Est de la ville, seront repris la semaine prochaine.

Ces travaux ont été suspendus l'automne dernier, et nous étions anxieux de les voir recommenecr.

M. P. L. Dwyer, le gérant de ces travaux affirme que la compagnie Swift n'a nullement l'intention de discontinuer.

LE TRAVAIL.

Monsieur Detrait, l'actif gérant du bureau de placement, "Edmonton Employment Co.", est passé à notre bureau ces jours derniers et nous a causé des conditions du travail en ville et au dehors. Depuis une dizaine de jours, M. Detrait a envoyé plus de deux cents manoeuvres dans les camps de construction de chemins de fer, en outre des hommes qu'il a placé en ville.

L'HON. P. ROY.

Le Sénateur Roy est arrivé à Edmonton pour les vacances de Pâques.

Le Sénat s'est ajourné le 9 avril dernier pour jusqu'au 5 de mai.

L'Honarable Monsieur Ray sera dans la Capitale jusqu'au 1er de mai.

G. T. P.

Le Grand Tronc Pacifique donnera, le 15 de mai prochain, le contrat pour faire le terrassement de sa ligne depuis la Rivière MacLeod sur une distance de 100 milles.

Le 22 juin la Compagnie accordera un contrat de terrassement pour 80 milles de plus, à l'Ouest.

Ces 180 milles de chemin, ajoutés aux 120 milles qui sont en construction dans le moment couvriront toute la distance, depuis Edmonton jusqu'à la passe de la Tête Jaune.

M. D. F. McArthur, le contracteur bien connu est un des soumissionnaires pour les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière MacLeod.

Bien que le contrat soit donné le 15 de mai, Monsieur McArthur ne croit pas que beaucoup de travaux soient faits sur cette partie de la ligne cette année.

M. McArthur part ce soir sur le Canadian Northern pour surveiller un contrat de construction qu'il est à remplir sur la ligne du C.N.R., 50 milles, entre Wetaskewin et Saskatoon.

UNE VOIX DE L'OUEST

Nous publions dans une autre colonne du journal une lettre de Monsieur l'abbé A. J. Bérubé, de Vonda, Sask., qui a été publiée dans le "Soleil" de Québec.

Cette lettre, nous l'espérons, fera réfléchir Monsieur Omer Héroux, et lui fera comprendre l'importance qu'il y a pour nos compatriotes de la Province de Québec, de ne rien faire qui puisse retarder notre oeuvre nationale dans l'Ouest.

Au lieu de critiquer et de condamner ce qui a été fait, aidez-nous damner e qui a été fait, aidez-nous à réunir les matériaux précieux qui restent, pour créer dans les nouvelles Provinces une influence vigoureuse, et bienfaisante, non seulement pour nous, mais peut-être encore plus pour vous.

EXCURSION A MORINVILLE

Le Lundi de Pâques.
Trains Spéciaux à 9 hrs., a.m., et 5½ hrs., p.m.
Grand concert le soir dans la salle de la paroisse.

Avis Public.

Loi des Licenses.

PROVINCE D'ALBERTA.

Les applications suivantes pour des licenses seront prises en considération à l'assemblée annuelle du Bureau des Commissaires des Licenses pour le district No. 10, qui aura lieu à Edmonton samedi, le 2 mai, 1908, à 11 heures a. m.:

L. A. Goodridge, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Jasper House, situé sur les lots 31 et 32, bloc 2, lot de rivière 12, Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Windsor, situé sur le lot 83, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Alberta, situé sur les lots S.R.K.T. 32 et 33, bloc 2, lot de rivière 10, Edmonton.

York & Secord, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel King Edward situé sur le lot 217, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

Waggott & Jelly, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Victoria, sutié sur le lot 7, lot de Rivière 6, Edmonton.

Henry Sigler, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grandview situé sur les lots 5, 6 et 7, lot de R. 8, Edmonton.

Edmonton Wine and Spirit Co. renouvellement de license pour magasin dè liqueurs en gros situé sur la moitié du lot 6, lot de R. 8, Edmonton.

Robert MacDonald, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Senate, situé sur les lots 16 et 17, bloo 3, lot de R. 10, Edmonton.

J. N. Pomerleau, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Richelieu situé sur les lots 199 et 200, bloc 3, H.B.R., Edmonton.

Frank A. Goode, Renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Impérial, situé sur les lots 35 et 36, bloc 1, lot de R. 10, Edmonton.

Bertha Hétu, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Queen's situé sur les lots D.E.N. F., lot de R. 10, Edmonton.

Isaac R. Pickard renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le côté Est du lot 14, lot de Rivière 6, Edmonton.

John B. Mercer, renouvellement de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le côté sud du lot de R. 6, côté Est de l'Ave. Jasper, Edmonton.

Jos. Hostyn, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Edmonton, situé sur le lot de R. 4, Edmonton.

St. Elmo Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel St. Elmo, situé sur les lots 7 et 8, lot de R. 10, Edmonton.

Grand Central Hotel of Edmonton, Limited, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grand Central, situé sur le lot 3, lot de R. 8, Plan E., Edmonton.

Hudson's Bay Co., renouvellèment de license pour magasin de liqueurs en gros, situé sur le lot 163, bloc 2, H.B.R., Edmonton.

James McCausland, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Brunswick, situé sur le lot 191, bloc 1, H.B.R., Edmonton.

The Castle Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel situé sur le lot 205, Bloc 2, H.B.R., Edmonton.

Mahoney Hotel Co., Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel situé sur les cinquante pieds au nord des lots 100 et 101, lot de R. 6, Edmonton.

Paul Rudyk, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel International, situé sur les lots 7 et 8, bloc 10, lot de R. 12, Edmonton.

Cecil Hotel Co. Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Cecil, situé sur le lot 127, bloc 4, H.B.R., Edmonton.

Alberta Importing Wine Co. Ltd., renouvellement de magasin de liqueurs en gros,, situé sur la moitié nord du lot 174, bloc 3, H. B.R., Edmonton.

Daté à Edmonton, le 2 avril, A. D., 1908.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

Avis Public.

Loi des Licenses.

PROVINCE D'ALBERTA.

Les applications suivantes pour des licenses seront prises en considération à l'assemblée annuelle du Bureau des Commissaires des Licenses pour le district No. 1, qui aura lieu à Edmonton vendredi, le 1er mai, 1908, à 11 heures a. m.:

Alexander Widman, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Saskatchewan, situé sur le lot de Rivière 18, du village de Lamoureux.

Wallace Noyes, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Noyes, situé sur le quart de section N.-O. 2, Twp. 55, Rg. 1, O. du 5e. M., Noyes Crossing.

Cameron et O'Leary, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Halfway, situé sur l'acre Nord-Est du quart de Section 6, Twp. 54, Rg. 23, O. 4e. M., Horse Hill.

O. N. Lavallée, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Alberta, situé sur le bloc du moulin, N.-E. du quart 86, Sec. 33, Twp. 55, Rg. 25, O. 4e. M., Morinville.

Hogan, Hogan & Gorman, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Victoria, situé sur le lot 11, comme montré sur le plan du village de Morinville, comme le plan VIII, Morinville.

The Morinville Hotel Co. Ltd., renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Morinville, situé sur les lots 1 et 2, étant sur le quart 9, N. E. de la subdivision Legal, Sec. 33, Twp. 55, Rg. 25, O. du 4e. M., Morinville.

Kenneth McGillis, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Ray, situé sur le quart N.-O., Sec. 34, Twp. 54, Rg. 26, O. du 4e. M., Ray.

Dan McDonald, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel St-Emile, situé sur le quart S.-E. de la Sec. 26, Twp. 57, Rg. 25, O. du 4e. M., Legal.

Wilfrid Fortin, demande de license d'hôtel pour l'hôtel St-Emile, situé sur le quart S.-O. de la Sec. 25, Twp. 57, Rg. 25, O. du 4e. M., Legal.

J. E. Laurencelle, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Royal, situé sur le lot 6, bloc 4, dans le village de Spruce Grove Centre.

Carl Gitzel renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Fairview, situé sur le coin S.-E. de la Sec. 3, Twp. 53, Rg. 27, O. du 4e. M., Spruce Grove.

John McNamara, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Shamrock situé sur le quart N.-O., de la Sec. 20, Twp. 55, Rg. 26, O. du 4e. M., Rivière Qui Barre.

N. Asselin, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel St. Albert, situé sur le lot 73, bloc 4, plan enregistré de St. Aibert.

Lucien Boudreau, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Astoria, situé sur les lots 34 et 35, bloc 5, plan de St. Albert.

William H. Connor, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Bismarck, situé sur les lots 1 et 2, bloc 1, dans le village de Stony Plain.

Renald A. Chisholm, renouvellement de license d'hôtel, pour l'hôtel Ste-Anne, situé sur le lot 7, dans le village du Lac St-Anne.

Mastai Bertrand, renouvellement de license d'hôtel pour l'hôtel Grand Union, situé sur le lot 12, bloc 1, dans le village d'Athabaska Landing.

Daté à Edmonton, le 2e jour d'avril, 1908.

S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

Immigration.

M. W. D. Scott, surintendant du département de l'immigration à Ottawa, a donné cette semaine une entrevue à la presse, qui explique exactement la politique du gouvernement, en ce qui concerne l'immigration.

M. Scott a crû de son devoir de mettre les choses au point, et de rétablir les faits. Son entrevue a été provoquée par un article publié dans un des derniers numéros du "Globe" de Toronto, article publié en première page et intitulé "Il est temps qu'on ferme nos portes."

Cet article du "Globe" suggérait au gouvernement de cesser de donner des primes aux agents d'immigration européens, du moins à tous ceux qui opèrent ailleurs que dans le nord de l'Europe.

M. Scott a voulu détruire immédiatement un certain malentendu qui semble exister dans les esprits sur la politique d'immigration du gouvernement.

A en croire le "Globe", dit M. Scott, la politique d'immigration du gouvernement serait la politique de la porte ouverte.

Il fut un temps, au début, où il était nécessaire d'aller chercher nos colons dans tous les pays du monde.

Il fallait annoncer le Canada; et notre politique générale d'immigration des premières années du régime actuel a fait connaître notre pays.

Mais il y a quelques années, le gouvernement s'est rendu compte que tout en continuant à encourager l'immigration étrangère au Canada, le temps était venu d'inaugurer une certaine mesure de restriction, et même d'exclusion.

C'est alors qu'en 1906, ce nouveau règlement fut intercalé dans le texte de notre loi d'immigration. Depuis, suivant les conditions qui se sont présentées, le département a modifié, suivant le cas, ces règlements de restriction et d'exclusion.

L'impression qui semble exister que le système de primes, mis en pratique par le gouvernement, est responsable pour la présence d'immigrants non désirables dans certaines villes populeuses de l'Est Canadien, n'est pas exacte.

Malgré tous les efforts du gouvernement américain pour empêher cette classe d'immigrants de venir dans leur pays, durant les dernières années, ils ont quand même envahi les Etats-Unis.

Les conditions économiques, plutôt désavantageuses, qui ont existées chez nos voisins, ont sans doute poussé plusieurs de ces immigrants à venir échouer chez nous.

Ce sont aussi ces conditions économiques spéciales, qui ont rendu ces immigrants non-désirables.

Par conséquent ce n'est pas la politique d'immigration, ni du Canada ni des Etats-Unis, qui doit porter la responsabilité de la présence de ces immigrants au pays.

Quant aux primes payées par le gouvernement, elles ne sont accordées que pour des immigrants désirables. Non seulement le gouvernement canadien ne vient pas en aide à l'immigration des non-désirables, mais il prend tous les moyens possibles pour l'empêcher.

Qu'il soit bien compris, dit M. Scott, que le gouvernement n'a jamais assisté pécuniairement aucun des immigrants qui sont venus au pays depuis 1896.

Toutefois, il y a eu une exception, dit-il, dans le cas des Doukhobors. Cette exception a été faite pour ces malheureux, dans un but charitable, parce qu'ils étaient persécutés dans leur propre pays.

Tout l'argent qui a été dépensé par le gouvernement canadien, l'a été pour attirer des immigrants désirables seulement. Ces immigrants n'ont jamais reçu personnellement aucune assistance pécuniaire, pour les engager à venir au Canada. Les dépenses faites par le département de l'immigration, n'ont jamais couvert autre chose que la publicité.

Cette publicité consiste dans les pamphlets distribués en Europe, dans les annonces publiées dans les journaux, dans le salaire des agents permanents, ou des agriculteurs qui ont été envoyes en angleterre, et en Europe durant les dernières années pour faire de la propagande.

En ce qui concerne les primes payées aux agents, elles ne sont payées que pour les immigrants agriculteurs, les journaliers sur les constructions de chemins de fer, ou encore pour les servantes.

Non seulement ce gouvernement n'encourage pas les immigrants de toute autre classe à venir chez nous, mais dans toutes leurs annonces, il averti ces immigrants de ne pas venir au Canada à moins d'avoir été assurés avant leur départ qu'un emploi quelconque les attend.

Aussi il est bien évident que ces immigrants qui ont été à la charge du public durant l'hiver dernier, n'ont pas été amenés au Canada par l'encouragement qu'aurait pu leur offrir le gouvernement.

En 1906, le gouvernement constatants les demandes répétées et nombreuses de main-d'oeuvre chez les agriculteurs, dans la construction des chemins de fer et dans le service domestique, décida d'accorder une prime de $5. aux agents qui dirigeraient des immigrants de cette classe, vers le Canada.

Cet encouragement a eu un effet bienfaisant pour nous, et nous ne sachons pas que malgré le grand nombre de ces immigrants qui sont venus depuis 1906, il y ait un encombrement dans ces trois classes de travail.

Il faut aussi se rappeler que dernièrement les conditions économiques ont considérablement changées, à cause de la crise financière américaine.

La rareté de l'argent a provoqué une crise industrielle sans précédent aux Etats-Unis. Notre voisinage avec ce pays, a fait que nous avons dû subir le contre coup de cette crise financière.

Nos banques, par prudence, ont limité les avances faites au commerce et à l'industrie, et la conséquence a été que les patrons ont dû remercier plusieurs de leurs employés.

On a profité, nous dirons injustement de ce malaise passager, créé par les circonstances, pour susciter des embarras, et multiplier les attaques contre le gouvernement, et sa politique d'immigration.

Le gouvernement ne pouvait pas prévoir la crise financière américaine et ce serait de l'enfantillage de dire, qu'il aurait dû limiter l'immigration en prévision de cette crise.

Cependant aussitôt que le gouvernement s'est rendu compte de l'état de chose existant parmi la classe ouvrière durant l'hiver dernier, il a immédiatement modifié ses règlements de manière à rendre l'immigration de cette classe de gens plus difficile.

Le 8 janvier 1908, un nouveau règlement fut adopté exigeant que tout immigrant venant au pays devrait avoir au moins $50, à moins qu'il y soit venu pour remplir une position, qui lui était préparée.

Ce nouveau règlement a été sans doute très défavorable aux sociétés de bienfaisance, qui, en Angleterre, s'occupent dans le moment à envoyer des immigrants au Canada. Mais nous avons obtenu le résultat que nous cherchions, c'est-à-dire diminuer l'arrivée des immigrants non-désirables, puis qu'en janvier et février 1908, nous n'avons reçu que 6,503 immigrants contre 10,223 durant les deux mois correspondants en 1907.

Plus que cela, M. Bruce Walter assistant surintendant de l'immigration à Londres, voyant la propagande de ces associations de charité fait en Angleterre, pour diriger ces immigrants vers le Canada, a demandé au gouvernement canadien d'ajouter une nouvelle restriction à ses règlements déjà sévères.

C'est-à-dire qu'à l'avenir, on ne permettra pas à un immigrant de débarquer au Canada, à moins qu'il ait d'abord reçu l'approbation de l'agent d'immigration en Angleterre.

Bien que la politique d'immigration du gouvernement soit restée aussi active que possible quand il s'agit d'attirer des colons agriculteurs, domestiques ou journaliers pour la construction des chemins de fer, elle est devenu plutôt restrictive et même exclusive pour les colons non désirables.

Tout le monde admettra qu'avec son étendue de territoire, et ses richesses à developper, le Canada doit continuer à attirer en grand nombre les colons pour augmenter sa production et partant sa prospérité.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées, adressées au Député Ministre des Travaux Publics, Edmonton, et endossées: "Tender for Telephone Supplies", seront reçues jusqu'à midi, le 30 avril. La liste de matériel requis et les spécifications pour 700 milles de lignes être examinées au département des Travaux publics, Edmonton, et au bureau de l'Inspecteur des Travaux Publics, Edifice Armstrong, Calgary. Le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée devra faire un contrat pour la livraison prompte du matériel à des endroits désignés et devra aussi fournir une garantie égale à 10 p.c. du contrat, comme preuve de bonne foi. On se réserve le droit de refuser une ou toutes les soumissions.

JOHN STOCKS,
Député Ministre des Travaux Publics.

Daté à Edmonton ce 8e jour d'avril, 1908.

Une Voix de l'Ouest

Vonda, Sask., 2 avril, 1908.

Au directeur du "Soleil",
Québec, P. Q.,

M. le directeur,

M. Héroux, dans "l'Action Sociale du 21 mars dernier, nous invitait, nous, habitants des provinces anglaises, à donner des renseignements sur la situation des Canadiens-français. Me prévalant à cette invitation, je viens donner quelques notes sur la situation de nos co-nationaux dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, au point de vue national religieux et "scolaire". Nous tâcherons d'envisager cette question avec toute l'équité et le sang-froid dont nous sommes capables.

Au point de vue "national," me croirez-vous, si je vous dis que nos co-nationaux ne sont pas trop mal partagés? Je le déclare, cependant, en toute sincérité, et après une étude minutieuse des hommes et des choses. Ils ne sont pas nombreux, c'est vrai. Mais, à qui la faute: sûrement nous ne pouvons blâmer pour ce fait, les autres nationalités. Ils (les nôtres) se sont créés une position enviable, tout en conservant leur caractère distinctif de catholiques et de canadiens-français. Laissez-moi vous donner quelques exemples. Dans cette province-ci, M. Alphonse Turgeon, arrivé à Prince Albert il y a cinq ans, jeune avocat sans expérience, est déjà monté jusqu'au poste de procureur-général de la province. A Prince Albert encore, MM. Vachon, Roussel, Lacroix, Routhier, Filion et autres, sont à la tête du commerce et des industries locales.

Leur influence est si sensible qu'ils ont put, malgré leur infime majorité, et en dépit des appels au préjugé lancé par certains éléments protestants, faire élire leur homme.

A Battleford, M. Benj. Prince, un pionnier du Nord-Ouest, est véritablement le roi de son pays. Ayant amassé, à la sueur de son front, une fortune de plus d'un quart de million, il a pu résister à l'opposition sourde des Anglas d'Ontario et des compagnies de chemins de fer. Et son succès est si éclatants que North-Battleford, qu'on a voulu créer en opposition au vieux Battleford, paraît en décadence, tandis que la ville de M. Prince prend un essor merveilleux. Deux immenses moulins à farine et une scierie y ont été dernièrement érigés, et des hôtels spacieux et d'un luxe éblouissant pour un pays si nouveau s'élèvent comme par enchantement. Le magasin à rayons de M. Prince et l'hôtel Windsor de M. Belliveau, un autre canadien qui fait honneur à sa race, feraient bonne figure à Québec ou à Montréal. M. Champagne, du même lieu, est député à la législature et nommé candidat aux prochaines élections fédérales. M. Noël est agent des terres fédérales et tient l'un des bureaux les plus importants du Nord-Ouest.

Ici dans ce jeune Vonda, MM. Leroux, Lagacé, Dufour, Robert et Dr Dorion, font bonne figure parmi les prétentieux d'Ontario qui, arrivés ici avec l'idée de faire le chaud et le froid, doivent compter avec nos petits canayens français M. Loiselle, demeurant à une certaine distance au sud-est, était ici l'autre jour pour acheter deux sections de terre en plus de celle qu'il possède déjà à deux milles de la ville. Que pensez-vous d'un petit canayen qui échoué dans l'ouest il y a neuf ou dix ans, sans le sou, peut maintenant acheter et payer cash deux mille acres de terre, à raison de quinze piastres par acre? et notez qu'il possède en sus, 26 chevaux, 100 têtes de bétail et un assortiment complet de machines de toute sorte; qu'il a acquis cette fortune tout en élevant une famille de quinze enfants, dont l'aînée n'a encore que dix-neuf ans et en subissant des pertes et des malheurs considérables.

A Duck Lake, à Marcelin, à Carleton, à Howell, à Fish Creek, etc., des canadiens-français par douzaines sont propriétaires de fermes valant de $5,000 à $20,000 et élèvent des familles nombreuses dans la foi catholique et la langue française.

Dans l'Alberta, en particulier à Edmonton, Végreville, Morinville, Calgary, St-Albert et dans 25 autres endroits, et partout où ils se sont établis nos co-nationaux, occupent des positions enviables dans les professions libérales, le commerce, les hôtels, l'industrie et sur les terres.

Or, je déclare sans crainte de contradiction, en appelant au témoignage tous ceux qui ont visité l'Ouest, tous nos Canadiens-français qui restent fidèles aux principes puisés dans la Province de Québec, se font hautement respecter. En fait, ils commandent une influence dix fois plus grande que leur nombre ne leur permettrait. Pour dire toute ma pensée, j'ajouterai, ce que vous considérez, peut-être comme une exagération impardonnable, que leur influence sur les destinés sociales et politiques de notre grand pays, est cent fois plus considérable que s'ils étaient resté dans la province de Québec.

Pour le comprendre, il suffit de considérer que nos co-nationaux formés à nos institutions depuis leur enfance, animés d'un patriotisme chaud et éclairé, plus canadiens que tous les autres, exercent une influence décisive sur les métis, galliciens, hongrois et autres de vieilles races européennes, lesquelles ne comprendront rien à nos institutions avant 25 ou 30 ans. Or, dans ce pays où le vote décide de tout, ils leur est facile d'amener à leurs vues des douzaines et des centaines de leurs voisins.

On s'accorde généralement à dire que l'avenir du Canada appartient aux provinces de l'Ouest, il y a ici l'espace, les richesses naturelles de toute sorte, qui n'attendent que les bras pour être exploitées. Or, on l'a dit, non sans raison, il peut être dangereux de laisser cette portion si importante de notre grand pays aux mains des seuls aventuriers américains et ontariens, Qu'ils imaginent un moment donné, lorsque la balance du pouvoir sera dans l'ouest, s'il est de leur intérêt de se séparer des vieilles provinces de l'Est ou de s'annexer aux Etats-Unis, ils leur sera relativement facile de faire voter dans leur sens, cette masse de vieilles humanités (émigrants européens), et le tour sera joué. Ne voyez-vous point que le cas échéant, la colonie canadienne-française de ces provinces peut jouer un rôle précieux. Nos gens sont encore de force à répéter ici leurs gestes d'autrefois, quand trois ou quatre fois déjà ils conservèrent le Canada à l'empire Britannique. Et même si, ce que nous espérons, ce cas ne se présente pas, ne voyez-vous pas combien un député canadien-français venant de l'Ouest, sera bien placé pour défendre les intérêts propres de la province de Québec, lui qui la comprend et l'aime toujours au fond de son âme. Sa parole aura plus de force dans la Chambre des Communes, que celles de dix députés de la province de Québec. Ses voisins et confrères de l'Ouest lui accorderont beaucoup pour sa province natale en échange de son précieux concours au service des intérêts de la leur. Alors, les habitants de la Province de Québec béniront la Divine Providence, qui aura transporté plusieurs de leurs concitoyens dans cet Ouest merveilleux. C'est pourquoi nous pensons que c'est une politique sage et prudente de diriger de ce côté-ci les canadiens-français qui veulent du changement plutôt que de les laisser aller se fondre et se perdre dans le grand tout américain.

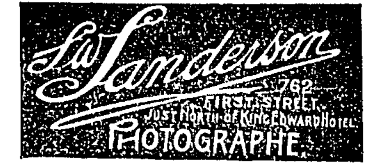
Dans une prochaine communication, je parlerai de la situation de nos co-nationalistes au point de vue religieux et scolaire.

A. J. BERUBE, Ptre.
Proc. Dioc.











CHRONIQUE.

JEAN DE NOBON.

Nous avons eu le plaisir de relever au bas d'un des premiers récits fantastiques primés par la "Patrie", la signature d'un jeune auteur d'Alberta, M. Jean de Nobon. Notre confrère fait suivre ce nom —qui n'est pas inconnu de nos lecteurs — de commentaires flatteurs, que nous enregistrons avec joie.

Pourquoi dissimulerais-je la satisfaction éprouvée à constater que le succès vient, encourageant, à ce jeune? Il ne saurait sourire à de plus modeste et de plus travailleur. Déjà, sa collaboration au "Journal de Françoise" lui a valu d'attirer l'attention d'hommes de lettres canadiens éminents.

Son talent délicat fait de sensibilité, d'impressions, jeunes, gagnera encore lorsqu'il se sera dégagé de cette mièvrerie captivante, mais qui donne parfois à ses écrits une note amolissante. Mais, c'est là, plutôt un défaut de l'âge.

Il faut vieillir, Monsieur, vieillir... dissiper l'ambiance qui vous a fait l'âme trop pensible, trop vibrante... Il faudra surtout pardonner, après la surprise que vous aurez à trouver votre nom, dans ceette colonne:je le mérite enégard à tout ce que j'ai célé de votre personnalité sympathique et qu'il m'eut été doux de dévoiler, si je n'avais craint de blesser votre réserve farouche en tout ce qui touche l'intime de vous-même.

Ce pardon, je l'attends avec confiance de votre miséricorde fraternelle et confraternelle...

Magali.

Les Mots.

Je l'aime et le lui dis toujours en mêmes mots,
Avec de vieux frissons toujours, toujours nouveaux.
Mon coeur changeant, pour elle est demeuré le même;
C'est mon ancienne voix qui lui dit que je l'aime;

Et de l'acceuil heureux le baiser coutumier,
O mystère d'amour! est toujours le premier!
Ma pauvre âme blasée aux choses de la vie,
Dès que je la revois, en est toute ravie!

C'est elle qu'en mon rêve attendri j'acclamais;
Et celle-là qui m'est si douce, et plus encore,
Celle-là que d'un coeur toujours jeune j'adore,
Je ne l'aurai peut-être à moi, jamais, jamais!...

ALBERT LOZEAU.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

VIEUX JEUNE. — C'est à désespérer de vous atteindre par le service de Sa Majesté! En l'absence de votre correspondant — absence qui ce prolongera encore quelques semaines — je réponds directement aux lettres et cartes qui sont venues gentiment relancer ce que vous avez pu prendre pour de la paresse épistolaire, et, redoutant pour cette lettre le sort des autres, je prends la précaution de vous mettre un mot, ici, pour vous en avertir. Il serait trop cruel en la triste occurrence de croire à de l'indifférence: il fut répondu dès que la nouvelle du malheur nous vint. Soyez mon interprète autour de vous, comme je le suis des amitiés qui m'entourent.

Vais-je répondre à vos dernières taquineries? Le "plaisir malsain" ne vous fut pas imposé, et j'espérais ainsi tarir la source de cette verve qui s'exerce trop souvent à mes dépens; mais, voilà que j'ai tout lieu de redouter qu'elle s'alimente à nouveau! Que vous a fait mon chien, je vous prie, pour être-traité de la sorte? Darky, je m'en doute, ne peut avoir le même intérêt pour les autres que pour moi — ce petit chien, voyez-vous, j'en raffolle! — mais n'avez-vous jamais connu le "farniente" par une belle journée ensoleillée; n'avez-vous jamais éprouvé la sensation esquise de vous sentir le cerveau vide, de vous laisser chauffer tout doux par le soleil en jouant avec votre chien... parce que ça ne demande pas une grande dépense cérébrale?

J'ai suivi votre conseil; croirez-vous qu'on m'encourage dans mon péché? Vous souvenez-vous de votre réponse, lorsque je vous transmis les félicitations de correspondantes? Celles dont je suis chargée, aujourd'hui, auront plus de prix à vos yeux: elles viennent "d'un" correspondant.

Comment priver nos lecteurs de votre article sur "l'orgueil masculin"? Envoyez-le, "on ne lui enlèvera pas trop de chair," s'il ne fait pas de personnalité. Vous avez des comparaisons qui tuent!

Est-ce vrai qu'il y aura très prochainement une exode d'aimables habitants des bords de la vraie Saône vers la Saône d'Amérique? Vous ne brûlerez pas l'étape? Amitiés à tous deux.

IRMA. — Adressez-vous à la librairie Beauchemin, à Montréal.

Il me faudrait de plus longs détails pour vous donner un conseil en cette matière. N'avez-vous personne auprès de vous qui puisse vous indiquer la voie à suivre? Si vous pouvez surmonter cette répugnance à vous confier, que je comprends d'ailleurs, venez à moi, mon amie, ma sympathie vous est acquise. Les plus affligées ont droit à la meilleure part.

CYCLAMEN. — Je n'essaie pas de vous dire qu'elle a été la joie de vous retrouver toujours fidèle, toujours aimante! Je vous envoie ces mots en avant-coureurs de la grande lettre et en attendant celle que m'annonce votre carte.

Les cyclamens, je les attends avec impatience! En est-il encore beaucoup dans la montagne? Bonjourez tous ceux du pays!

FLEUR ECLOSE. — Le dérangement n'existe pas; c'est une tâche très légère de répondre à d'aussi charmantes correspondantes. Le bleu et le brun, dans toutes les teintes, seront, paraît-il, les couleurs à la mode. Ne vous enfermez pas cependant dans cette mode, si elle ne vous plaît pas. A part des nuances favorites du moment, il est toujours des teintes qui conservent leur distinction et leur allure de bon goût.

On imite parfaitement la dentelle d'Irlande en se servant d'un crochet. Rien de plus facile si vous avez un patron et si vous connaissez la dentelle ordinaire, au fil.

Je savais bien que vous m'apporteriez un verdict de pleine réconciliation.

M. A. B. — Me suis-je vraiment trompée dans mes suppositions? Je ne le crois pas. Si la réponse vous a paru désobligeante, c'est à vous seul qu'il faut vous en prendre: je réponds forcément sur le ton qu'on prend pour m'écrire.

Voulez-vous que nous cessions cette discussion? Pourquoi ne pas écrire directement à l'auteur? Ces idées sont les siennes et je ne saurais les défendre puisqu'elles sont opposées aux miennes. Est-ce net?

C'est un tort... à ajouter aux autres! Si l'un des deux a l'esprit batailleur, je n'ose dire lequel le possède!

LUCIENNE. — Il faut mettre la Sagesse à la porte pour vous répondre? Savez-vous bien ce que vous demandez, petite Amie? Et si la Folie était d'accord avec la Raison?

Votre confidence exquisement délicate m'a fait songer à ces violettes de mars que le parfum fait découvrir le long des fossés... dans un pays qui n'est pas celui-ci. Soyez heureuse avec ferveur, sans arrière pensée. Pourquoi repousser le bonheur quand il vient à nous et qu'on le mérite? La Sagesse, doit-elle être forcément une marâtre?

Melle JEANNE C. — J'ai donné la semaine dernière les titres de ces journaux. Le coton brillanté donne un jolie travail et n'est pas désagréable à employer comme la soie.

RANCHER. — Le quatrin est spirituel... un brin malicieux. Merci pour la Favorite.

ESPERANCE. — Le voisinage n'a pas été choisi par moi.

Faites ainsi que vous l'entendrez. Vous me paraissez être trop résolue pour qu'il soit possible de vous faire changer d'idée.

Vous ne vous en prendrez qu'à vous si l'avenir ne répond pas à votre espérance.

Et c'est ainsi qu'on se prépare des regrets, et qu'on gâche sa vie!

FIDELIA. — J'ai reçu la réponse: donnez-moi une adresse postale afin de vous la communiquer.

Magali.

LA CAVERNE-QUI-PLEURE.

NOUVELLE INEDITE.

Les yeux réveusement fixés sur les petites vagues brodées d'écume, dont le murmure avait succédé à la rapsodie hongroise de l'orchestre. Daltroy parla:

"Nous étions Beullac et moi, en Colombie Anglaise, les hôtes d'un ami commun.

Surpris par la soudaineté d'un orage, un soir de juillet, dans un lieu très solitaire, où l'ardeur à poursuivre un shamois blessé nous avait entraînés seuls tout deux, nous avions cherché asile dans une enfranctuosité de rocs.

L'heure tardive déjà et notre imparfaite connaissance du lieu où nous nous trouvions nous avaient décidés à y attendre l'aube suivante pour regagner la demeure de notre hôte.

C'était une aventure assez peu plaisante en vérité, mais comme en excursion de chasse il faut bien s'attendre à tout, nous ne nous étions point départis d'une sage philosophie; au reste nus avins avec nus des vivres emprtés en prévision d'un cas semblable et, à l'aide de quelques cigares, il était relativement facile de composer une attente patiente de l'issue de notre réclusion.

... La nuit était déjà fort avancée, il pouvait y avoir deux à trois heures que je sommeillais, étendu sur le sol de la grotte, quand mon nom prononcé à voix haute par Beullac, me réveilla.

Je me levai aussitôt; mon compagnon que je distinguai à la clarté bleuâtre de la lune, était debout, immobile, l'oreille tendue vers le fond de l'excavation.

Je l'interrogeai, mais au lieu qu'il me répondit, il leva silencieusement le doigt en l'air, dans un geste qui me disait d'écouter.

Je demeurai attentif; je perçus alors un bruit vague, indéfinissable tout d'abord, semblant venir d'une longue et étroite fissure qui zébrait le mur de la grotte.

Après quelques secondes cela se précisa.

De longues clameurs très faibles, très lointaines montaient dans le silence de la nuit.

Il y avait, par instant, des résonnances semblables à la chanson du vent dans les cordages d'un navire, puis c'étaient des plaintes presqu'humaines des soupirs prolongés comme des râles, des pleurs à frissonner d'émoi... alors tout se taisait soudain, comme calmé, et après une intermittence, l'étrange symphonie reprenait...

A écouter, une gène venait dans la respiration. Je m'imaginai être le jouet d'une ballucination de l'ouïe.

Pour la dissiper, je questionnai Beullac.

—"Qu'est-ce?

J'avais cru parler très haut, je ne fis que murmurer d'une voix que je ne reconnus pas pour la mienne.

Beullac ne m'entendit pas: je répétai mon interrogation, cette fois il se retourna. J'eus la perception qu'il ressentait la même impression singulière que moi.

Il me répondit par un hochement de tête incertain.

—"Le vent? suggérai-je.

—"La nature des sons porterait à le croire, mais c'est inadmissible, voyez!...

De la main, Beullac en indiqua le feuillage immobile d'un cèdre, que l'on voyait par l'ouverture de la grotte. L'orage avait cessé pendant notre sommeil; dans l'air d'un calme parfait on ne pouvait surprendre le moindre souffle. Or, à cet instant précis, les sons se faisaient plus intenses. Deux ou trois autres hypothèses émises ne pouvaient raisonnablement expliquer leur origine.

Mais alors qu'était donc ce mystère? ...Les premières teintes de l'aube, nous trouvèrent écoutant enore, comme en un rêve, l'inexpliquable symphonie; cependant à partir de ce moment et à mesure que le jour gandit, les rumeurs décrurent.

Les intermittences se firent plus longues, puis après un gémissement d'une sonorité humaine, la grotte demeura silencieuse...

. . . .

Nous nous attendions presque sûrement à ce que le récit de ce fait étange fut accueilli chez notre hôte par des paroles de scepticisme.

J'avoue que devant son inexpliquabilité apparente, c'était fort rationnel.

Nous avions toujours, il est vrai, le moyen de convaincre les plus incrédules en les emmenants passer une nuit à la grotte mystérieuse; mais encore fallait-il admette que le phénomène se reproduisit fréquemment, et non à des intervalles espacés.

Si ce dernier cas était, il faut avouer, que nous risquions fort, en emmenant une nombreuse compagnie, curieuse de constater le fait inexpliquable, d'être le sujet de quolibets faciles.

Cette crainte, puérile je vous le concède Messieurs, s'implanta si fort dans notre esprit que, chemin

(Suite à la page 5)

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI, 16 AVRIL, 1908.

Les Articles de Monsieur Heroux.

Le "Canada" du 4 avril, dit qu'il est regrettable qu'une discussion se soit engagée dans le moment, sur les lois scolaires des nouvelles provinces, surtout lorsqu'on s'applique à faire entendre que l'enseignement du français n'y est que toléré.

Ce reproche s'adresse à M. Omer Héroux, de "l'Action Sociale" et non pas à moi.

Je n'ai jamais eu le désir de passer de nouveau à l'alambic le bill de l'autonomie et les lois scolaires des nouvelles provinces.

Quoi qu'en dise M. Héroux, nous sommes, dans l'Ouest, bien fixés sur les lois d'autonomie.

Nous connaissons exactement les droits qu'elles nous accordent.

Mais nous connaissons aussi ce que M. Héroux ne connait probablement pas, c'est tout le bénéfice qu'une application habile et sage de ces lois peut nous faire obtenir.

C'est pourquoi nous avons protesté, en premier lieu, contre les assertions gratuites de M. Héroux, disant que le français était aujourd'hui sur le même pied que l'allemand et le russe, dans les nouvelles provinces.

M. Héroux a beau publier, à sa manière, l'article 136 de l'ordonnance scolaire 1901, c'est-à-dire, en en séparant à peine les paragraphes; pour ceux qui ne sont pas aveuglés, cet article, nous le répétons, ne place pas la langue française sur le même pied que les langues allemande et russe, dans nos écoles des nouvelles provinces.

Comme je le disais au début, je n'ai nullement le désir de discuter de nouveau le bill d'autonomie et les lois scolaires.

Ces lois ont été sanctionnées, il nous reste maintenant à en tirer le meilleur parti pour nous.

Le "Canada" fait remarquer avec beaucoup de raison, que les Législatures provinciales ont seules les compétence, pour changer les lois, et qu'elles ne les changeraient dans le sens favorable à notre nationalité, que si nos nationaux étaient plus nombreux, et partant plus influents par leurs votes dans ces Législatures.

C'est exactement pour ces raisons que nous demandons à nos amis, les nationalistes de la province de Québec, de cesser leur agitation, qui ne peut que nous être nuisible, en détournant nos compatriotes qui songent à venir chez nous.

Nous le répétons, la presse nationaliste et extrémiste de la province de Québec a été une des causes principales du peu d'immigration de nos compatriotes vers l'Ouest, en leur montrant constamment le fantôme de l'abjuration et de l'anglification.

Eh bien, nous affirmons que ce danger n'existe que dans votre imagination, et que ce n'est pas loyal de votre part de persister à tromper nos compatriotes.

Jusqu'à présent les articles de M. Héroux n'ont été, comme il le dit lui-même, que du raisonnement théorique sur des textes de loi.

Voyons un peu comment les choses se passent dans la réalité.

Nous sommes un groupe important de Canadiens-Français dans les nouvelles provinces.

Tous ceux qui y sont déjà se sont mis sérieusement et pratiquement à l'oeuvre, pour renforcer ce groupe.

Nous avons maintenant raison d'espérer que notre influence non seulement ne diminuera pas, mais qu'elle grandira.

Si dans les provinces anglaises, où nous serons, remarquez-le bien, toujours en minorité, nous ne nous laissons pas entraîner par les folles idées d'un nationalisme déraisonnable, nous pouvons encore bénificier largement des quelques privilèges que les lois scolaires nous accordent, et partant conserver tout ce qui est vraiment bon de notre caractère de français.

Messieurs les nationalistes de la province de Québec, c'est brillant, je dirai plus c'est du sport, de tirer à boulets rouges sur l'ennemi, quand on est à couvert dans une forteresse comme l'est votre vieille province.

Chez nous, ce genre de sport nous entraînerait dans une guerre, où nous serions fatalement et irrémédiablement les vaincus.

Il serait peut-être à propos de vous rappeler que ces coups à longue distance, que vous portez à vos prétendus ennemis, ne produisent que très peu de recul chez vous, mais qu'ils vont souvent porter le désarroi chez vos frères des autres provinces.

Je ne puis m'empêcher de vous communiquer une pensée qui hante mon esprit depuis que je connais un peu mieux mon pays.

C'est que si nous devons rester ce que nous sommes maintenant, une confédération canadienne, ce sont les groupes français que vous retrouvez dans les provinces anglaises qui continueront à rendre possible l'existence de la province de Québec, dans cette confédération.

C'est pourquoi je prétends qu'il est de votre devoir et de votre intérêt de renforcer ces groupes, en leur fournissant des adeptes, et les moyens nécessaires pour qu'ils continuent leur oeuvre.

Dans chacun de ses articles, M. Héroux semble se plaindre de ce qu'il appelle l'allure cassante de ma première lettre.

Si c'était vrai, et que j'eus le désir de m'en excuser, je rappellerais à mon ami le correspondant de l'"Action Sociale," que l'allure injurieuse et blessante pour mes compatriotes de l'Ouest de sa lettre du 9 mars, a été seule la cause de ma mauvaise humeur.

PHILIPPE ROY.

Lettre Parlementaire

(De notre correspondant).

Ottawa, 7 avril, 1908.

La députation de la petite province de l'Ile du Prince Edouard a encore pris tout le temps de la Chambre aujourd'hui.

Cette fois, tous les députés de l'Ile, tant à la droite qu'à la gauche de l'orateur, ont fait une charge à fond train, contre le département des chemins de fer.

Le feu de la bataille a été ouvert par M. J. J. Hughes, député libéral de Kings. Ses trois collègues de l'Ile, Messieurs Lefurgey, Martin et MacLean, députés de l'opposition, n'ont pas été lents à emboîter le pas.

La résolution offerte à la Chambre, par M. I. I. Hughes, se lit comme suit:

"Qu'il est du désir de la Chambre que le nom "Interprovincial" soit substitué au nom "Intercolonial" et "Ile du Prince Edouard" dans l'administration des chemins de fer de la province.

"Que le chemin de fer de l'Etat devrait être considéré comme une unité dans la tenue des livres de l'administration, et à tous les autres points de vue.

"Que le service de traverse, dans le détroit de Northumberland, devrait être la propriété, et sous l'administration du département des chemins de fer, hiver comme été, tel que cela existe dans le détroit de Canso, et aussi dans le Golfo de Gorgie, entre Vancouver et Victoria, où la compagnie du Pacific Canadien possède et administre un service de traverse.

Cette résolution de M. Hughes a réchauffé tout le menu sessionnel de la députation de l'Ile du Prince Edouard:

La question du tunnel entre l'Ile et la terre ferme, les communications insuffisantes en hiver, les taux de fret exhorbitants sur les voies de transports, les engagements pris à l'époque de la confédération vis-à-vis de la population de l'Ile et qui n'ont pas été remplis, etc., etc.

Le gouvernement canadien dépense déjà assez d'argent, il nous semble, pour maintenir, à perte, un système de transportation convenable sur l'Ile, et entre l'Ile et la terre ferme, sans que la députation recommence à chaque session, à faire perdre le temps de la Chambre.

L'Hon. M. Emerson, ex-ministre des chemins de fer, et l'Hon. M. Graham, ministre actuel, ont eu bientôt fait des arguments égoïstes, et peu raisonnables, des députés de l'Ile du Prince Edouard.

Cette substitution de nom, seule, que M. Hughes suggère, coûterait plus d'un quart de million au pays, sans offrir une amélioration dans les résultats.

Le système du chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard n'est pas du tout le même que celui opéré sur la terre ferme; puisque la voie n'a pas la largeur régulière. C'est-à-dire que les wagons qui servent au transport des marchandises sur l'Intercolonial ne pourraient pas circuler sur la voie ferrée de l'Ile du Prince Edouard.

Voilà une des principales raisons qui dispose, de la reclamation perpétuelle des députés de cette Province pour un tunnel.

Une dépense aussi considérable ne sera jamais justifiable, tant que la voie ferrée de la Province de l'Ile du Prince Edouard, n'aura pas été changée, pour permettre aux wagons de marchandise de circuler sur cette voie.

Quant aux charges exhorbitantes dont se plaint la population de l'Ile, en ce qui concerne le transport, elles sont inévitables.

Le transbordement des marchandises, nécessité par l'interruption de la voie ferrée par le détroit de Northumberland, est une des causes irrémédiables de cette augmentation dans le taux de fret.

Quant aux communications qui sont données par le gouvernement durant l'hiver, entre l'Ile et la terre ferme, il est admis qu'elles sont aussi satisfaisantes que les conditions locales le permettant.

Le reproche que cette province fait au parlement de ne pas avoir tenu les engagements pris à l'époque de l'entrée de l'Ile dans la confédération n'est pas fondé.

Le ministre des chemins de fer affirme et prouve que le Canada s'est montré généreux, et honnête, envers la province de l'Ile du Prince Edouard, et encore chaque année, le trésor fédéral paye $84,000 de plus que l'administration du chemin de fer lui rapporte, pour donner à la population de l'Ile les communications auxquelles elle a le droit.

Le parlement ne se plaint pas de cette dépense que l'administration des transports lui impose, mais d'un autre côté il n'accepte pas l'accusation annuelle que la députation de l'Ile lui lance, qu'il ne rempli pas les engagements sacrés, pris vis-à-vis de cette province, à l'époque de son entrée dans la Confédération.

Au contraire, le parlement canadien a été très scrupuleux sous ce rapport, et toutes les provinces qui sont venues après coup agrandir la Confédération, n'ont eu qu'à se féliciter des bons traitements qu'elles ont reçus.

Il est assez étrange que la province de l'Ile du Prince Edouard soit la seule qui trouve des raisons de se plaindre de l'insincérité du parlement?

Plusieurs députés ont pris part à cette discussion.

L'Hon. R. L. Borden n'a pas crû devoir laisser conclure le débat sans pleurer un peu dans le gilet des députés de l'Ile du Prince Edouard.

C'est bien le moins qu'il puisse faire pour eux, puisque cette province est la seule, excepté celle d'Ontario, où le chef de l'opposition se trouve en majorité.

Ottawa, 30 mars, 08.

Le gros évènement de la semaine dernière, à la Chambre des Communes, a été la production du rapport de la commission royale, sur la reforme du service civil.

Les commissaires, nommés par le gouvernement Laurier, ont fait une enquête sérieuse du service civil tel que constitué depuis la Confédération, et leur rapport suggère plusieurs changements à faire.

Deux des commissaires ont crû qu'il était de leur devoir de faire un rapport spécial sur l'administration du département de la marine et des pêcheries, et du département de la milice.

En agissant de la sorte ils ont peut-être outrepassé leurs attributions, mais nous croyons savoir que le gouvernement et le public leur en seront reconnaissants.

M. Bazin et M. Fish prétendent qu'un grand nombre des employés du département de la Marine et des Pêcheries ont dans le passé servi deux maîtres, et se sont rendus coupables d'abus de confiance.

Malheureusement, les commissaires, tout en alléguant l'existence de ces faits, ne désignent aucun des employés personnellement.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries, l'Hon. M. Brodeur, en présence des accusations vagues de ces deux commissaires, a fait ce que tout homme d'honneur devait faire; il a demandé une enquête plus spécifique afin de pouvoir atteindre les coupables, mais seulement les coupables.

Ces révélations concernant certains employés du département de la marine et des pêcheries ne sont pas tout à fait une surprise.

Ceux qui connaissent l'honorabilité de M. Brodeur, et qui avaient à coeur le bon nom du parti libéral ont toujours tremblés de voir le ministre de la Marine et des pêcheries, sous la dépendance de conservateurs sans scrupules, à la tête des différentes branches de ce département.

Le gouvernement Laurier, quand il s'est agit de nommer une commission royale, pour s'enquérir sur le service civil, a choisi comme commissaires, des hommes qu'il croyait indépendants.

Aujourd'hui le rapport de cette commission est devant le parlement, et nous avons l'assurance que le Premier Ministre agira comme il l'a toujours fait dans le passé, avec dignité et honnêteté.

Vendredi soir, l'Hon. R. L. Borden a fait une tentative, aux petites heures du matin, pour soulever une discussion sur le rapport des commissaires. Quelques-uns de ses lieutenants en ont même profité pour décocher des traits empoisonnés au gouvernement.

Sir Wilfrid Laurier leur a bientôt rappelé, et tout spécialement à Monsieur Borden, qu'ils ne procédaient pas d'après la coutume Parlementaire, et que leur manière d'agir était plutôt extraordinaire.

Le Premier Ministre fait remarquer que le rapport a été déposé devant la Chambre, il y a à peine trois jours, et que ce rapport n'est même pas encore imprimé et distribué.

Le chef de l'opposition devrait savoir qu'il est d'usage parlementaire d'attendre qu'un rapport soit imprimé et distribué aux députés, avant d'en commencer la discussion.

Nos amis les conservateurs croent trouver dans le rapport de la commission une arme pour discréditer le gouvernement.

Nous croyons l'opposé.

Le gouvernement s'est montré énergique, en cherchant à améliorer le service civil, et à faire disparaître les abus de confiance, qui y ont été pratiqués.

Le Premier Ministre a déclaré à la Chambre qu'il ferait son devoir jusqu'au bout. Il emploiera tous les moyens mis à sa disposition pour atteindre les coupables, s'ils existent.

Quand les employés infidèles auront été punis, nos amis à la gauche de l'orateur, regretteront peut-être d'avoir fait du capital politique du rapport de la commission. Nous avons raison de croire que parmi les têtes qui tomberont, les chefs bleux reconnaîtront leurs créatures du vieux régime.

Notre parti souffre dans le moment de la générosité et de la charité...

(Suite à la page 6)

LA CAVERNE-QUI-PLEURE.

(Suite de la page 3).

faisant pour regagner le cattage, nous décidâmes de garder secrète, pour le moment, l'étrange musique dont nous avions été les auditeurs.

Buellac d'ailleurs, avec son goût prononcé pour le merveilleux, avait imaginé mieux que cela pour convaincre, quand nous révélerions notre aventure. Il devait se procurer un excellent phonographe, puis en grand mystère, nous irions l'installer dans la grotte de façon a ce qu'il enregistrât, à quelque moment que ce fut, les sons qui se produiraient.

Rien ne le serait plus aisé ensuite que de se servir de cette preuve palpable.

Inutile de vous dire, n'est-ce pas? que nous étions absolument convaincus d'être les premiers à qui ce phénomène symphonique eut été révélé.

L'éloignement de la grotte de toute habitation, sa situation dans un lieu presqu'inaccessible, nous en étaient autant d'assurances.

Vous jugerez, d'après cela, de notre surprise, au dîner du soir, quand, Bellac ayant fait, au cours du récit de note poursuite du chamois, une allusion à la grotte où nous avions passé la nuit, notre hôte s'exclama, tout de suite:

—Vous avez campé à la caverne-qui-pleure!...

Frappé de la singularité de nom, je regardai Bellac; sans surprise apparente mon camarade répéta interrogateur:

—La caverne qui pleure?...

—Oui, un nom donné par les indiens, en rapport avec une de leurs légendes... Mais savez-vous, ajouta notre hôte sur un ton de plaisanterie, que vous avez été d'une témérité folle d'y séjourner si longtemps que cela?...

—Que voulez-vous dire?

—L'ignorance vous fait braves, je gage si vous eussiez connu la légende....

—Je vous assure que vous nous intriguez...

—Eh! bien, sachez donc que vous avez co-habité avec un esprit terrible qui fait entendre de longs gémissements aux personnes qui vont mourir bientôt...

Ainsi, bénissez-le de ne pas avoir troublé votre sommeil, car je présume...

Du diable, continua l'excellent hemme en riant, si je sais où ces pauvres indiens vont chercher de pareilles sornettes, je suis passé par là trente fois; et je ne m'en porte pas plus mal, il est vrai que je n'ai jamais eu l'honneur de faiconnaissanie de l'esprit... et pour cause...

Je ne fus pas seul, cette fois, à regarder Beullac, ses yeux rencontrèrent les miens, toute impression était dissimulé par un sourire assez énigmatique, je compris toutefois qu'il me remandait de garder le silence promis.

Par une tradition habile, il fit dévrier la conversation avec un autre sujet.

Il voulait attendre évidemment d'avoir des preuves pour convaincre l'aimable scepticisme de note hôte, et confirmer, dans une partie tout au moins, qui, brusquement faisait plus troublant et plus mystérieux le phénomène de la Caverne-qui-pleure.

Au sortir de table, nous allâmes fumer, Beullac et moi au jardin; quand nous fûmes seuls, mon camarade s'arrêta et me regarda fixement.

—Que dites-vous de cela? me demanda-t-il.

—"Rien, répondis-je, sinon que voilà une complication étange, plus qu'étrange de notre aventure...

—"Vous croyez aux légendes?..

—"Aucunement, mais vous m'accorderez que parfois elles ont une origine qui prêtre à un doute angoissant...

—"Je vous accorde que fréquemment, Beullac appuya sur ses mots, elles naissent d'un phénomène d'ordre naturel.

Voulez-vous que nous percions le mystère de celle-là?

Je répondis que je me passionnai pour la solution de ce singulier problème.

Nous convinmes alors de rééditer le plus tôt possible, sciemment cette fois, la manoeuvre qui nous avait séparés de nos compagnons de chasse et de passer une nuit nouvelle à la caverne-qui-pleure.

Si nous étions encore favorisés par l'esprit, au point qu'il nous fit entendre ses pleurs prophétiques, l'esprit non paralysé par la stupeur de la révélation, nous les étudierions suivant une méthode dont l'idée m'était venue, et nous chercherions à trouver la clef de l'énigme.

Mais auparavant Beullac voulait se procurer un phonographe, car il tenait plus que jamais à enregistrer sur la cire les plaintes de la caverne.

Comme pour cela il était nécessaire qu'il se rendit à Vancouver, il décida de prétexter un départ pour le lendemain même.

C'est ici, messieurs, que le tragique se mêle à notre aventure, créant une de ces coïncidences effarantes dont la compréhension dépasse les cerveaux humains.

Par une manifestation troublante de la fatalité, le premier train en partance que prit Beullac se trouvât être "l'express 142," or l'on était au 17 juillet, 19xx.

C'est vous dire le sort qui était réservé à mon infortuné ami.

Vous avez encore présent à la mémoire le souvenir de cette catastrophe terrible dont tous les journaux insérèrent le récit tragique:

Un train tout entier, ce néfaste express 142, précipité au fond d'un torrent par l'écroulement d'un pont pas un des cent cinquante passagers qu'il avait à bord ne survivait...

Je ne crois pas aux légendes, messieurs, je l'avais dit à Beullac, et c'eût été absolument calme que, si nous fussions retournés à la caverne-qui-pleure, j'eus écouté les plaintes mystérieuses de l'esprit, encore que cette fois je connus le présage sinistre que la tradition indienne y voyait... et, cependant, le lendemain de ce jour maudit, quand soudainement, en déployant un journal, je vis le nom de mon camarade dans la liste des tués de la catastrophe. Je sentis une angoisse m'étreindre à la gorge...

D'Altroy se tut. De nouveau la chanson des petites vagues troubla seul le silence de la nuit tiède.

Après quelques minutes, quelqu'un demanda la voix nuancée d'une ombre d'hésitation:

—"L'origine de ces sons... est-elle demeurée toujours aussi mystérieuse?

—"Non, par un scrupule bizarre, je m'imaginai que je devais à le mémoire de Beullac d'anéantir dans mon esprit à moi qui savait, les doutes que la coïncidence terrible eût pu faire naître.

Je fis seul l'étude que nous avions projeté. D'observation faites dans le massif où s'ouvre la "caverne—qui-pleure" je suis arrivé à une solution imaginée —je dis imaginée, car je n'ai pu la contrôler en tout point — mais dont j'ai la certitude que c'est la vraie.

—"Et quel serait l'esprit,...

—"Tout simplement le vent.

—"Cependant l'immobilité du feuillage du cèdre pendant que les plaintes se faisaient entendre?

—"N'infirme en rien ce que j'avance. Vous n'ignorez pas les caprices des courants aériens en pleine montagne? A côté de vallées soumises à un vent impérieux, il en est d'autres où le calme de l'air est absolu.

J'ai acquis la conviction qu'une ouverture située sur le flanc opposé du massif communique avec la "Caverne-qui-pleure."

Or si l'on veut admettre —cela est —que cette communication s'établisse au moyen d'un système de fissures disposé, par un phénomène naturel, comme de gigantesques tuyaux d'orgue, quoi de plus rationnel que d'accuser le vent d'être l'Esprit de la légende indienne?

JEAN DE NOBON.

(De "La Patrie").

EXCURSION A MORINVILLE

Le Lundi de Pâques.

Trains Spéciaux à 9 hrs., a.m., et 5½ hrs., p.m.

Grand concert le soir dans la salle de la paroisse.

LETTRES PARLEMENTAIRES

(Suite de la page 4.)

rité qu'il a exercées envers des employés sans coeur, et sans loyauté.

Nous aurions dû nous en douter; ces gens avaient reçu un entraînement funeste, et ils étaient absolument incapables d'un fou mouvement.

Pour une fois, l'opposition a laissé le travail suivre son cours, durant une bonne partie de la semaine.

Les départements des Travaux Publics, des chemins de fer, de l'Intérieur, de la Marine et des Pêcheries ont fait vôter à la Chambre un fort montant de leur budget.

Cependant les députés de l'opposition nous prédisent que la session ne se terminera pas avant le mois de juillet.

Comme le travail qui reste à faire ne devrait pas exiger plus d'un mois d'assiduité, cela veut dire que nos adversaires sont déterminés à faire de l'obstruction durant les deux autres mois.

Nous ne croyons pas que l'opinion publique supportecettetactique par trop coûteuse au pays.

Déjà plusieurs journaux indépendants et même onservateurs condamnent l'opposition déraisonnable faite au gouvernement Laurier.

A la suite de la déposition du rapport de la commission du service civil, une certaine presse conservatrice a lancé la rumeur, que l'Hon. M. Brodeur, ministre de la Marine et des Pêheries devait remettre son porte-feuille au Premier Ministre.

Inutile de dire que cette nouvelle à sensation, calculée sans doute pour diminuer le prestige de l'Hon. M. Brodeur, était tout-à-fait imaginaire.

Dans une entrevue à Ottawa, le ministre de la Marine a repudié cette nouvelle. L'Hon. M. Brodeur restera à son poste ne fusse-t-il que pour faire justice des accusations qui ont été portées contre son département.

Il y a une rumeur à Ottawa, mais cela est loind'être officiel,que l'Hon. Clofford Sifton, ancien ministre de l'Intérieur rentrerait de nouveau dans le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier.

On lui assigne même le département du commerce, actuellement présidé par le très Hon. Sir Rihard Carthwright qui, parait-il, deviendrait lieutenant gouverneur de la province d'Ontario.

Ce changement augmenterait la représentation des provines de l'Ouest dans le gouvernement.

Nous n'avons qu'à nous réjouir de cette nouvelle, et à souhaiter qu'elle se réalise.

L'Hon. M. Sifton, dans un joli discours qu'il a fait à la Chambre des Communes, durant le débat sur le budget, a offert une suggestion au gouvernement que nous serions heureux de voir acepter.

Il suggère au gouvernement de mettre de côté 3,000,000 d'acres de terres publiques pour couvrir les frais de construction de chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Il voudrait voir le gouvernement construire ce hemin immédiatement, et d'en donner l'exploitation aux grandes compagnies de chemins de fer transcontinentaux, qui opèrent réjà dans l'Ouest.

Dans le même disours, l'Hon. M. Sifton a aussi préconisé le projet de la "All Red Line".

Personne ne connait mieux cette question que l'ex-ministre de l'Intérieur, puisqu'il fut un de ceux poussa cette idée dans tout l'empire.

L'Hon. M. Sifton croit à la réalisation prochaine de cette nouvelle amélioration dans nos voies de transports.

Nous croyons avec lui que tout ce qui tend à améliorer nos moyens de communiation avec les autres pays, tendera à augmenter le développement de nos richesses, et le volume de notre commerce.

Avec les hommes publics de la trempe de nos ministres à Ottawa, nous avons le droit d'augurer un développement merveilleux de notre grand pays.

Nous voudrions voir Sir Wilfrid Laurier, et son gouvernement rester assez longtemps à l'administration des affaires canadiennes, pour lui donner le temps nécessaire pour exécuter son programme national.

EXCURSION A MORINVILLE

Le Lundi de Pâques.

Trains Spéciaux à 9 hrs., a.m., et 5½ hrs., p.m.

Grand concert le soir dans la salle de la paroisse.

EGLISE ST-JOACHIM.
Offices du Dimanche.

Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ———— à 10½ hrs.
Cathéchisme ————à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.
Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

Le Sentiment National dans la Mutualité.

C'est de toutes les questions d'intérêt national celle qui, nous ne savons trop pourquoi, attire le moins l'attention de nos compatriotes. Et, lorsque nous affirmons cela, nous tenons compte de ce qui a été fait de bien dans ce sens parmi les nôtres.

Comme question de fait, la mutualité est fort en honneur dans la plupart de nos villes et de nos centres, mais elle l'est surtout à cause de ses avantages matériels. A tel point que, peu à peu, elle est devenue une question de boutique, une marchandise que les recruteurs colportent pour le compte du plus offrant, sans se soucier des principes de haute portée morale qui s'y rattachent, quelquefois même sans s'inquiéter du côté matériel dont on ne voit pas, ou dont on ne veut pas voir, les éléments de faiblesse et d'incertitude. Le travail, alors, au lieu d'avoir ce caractère de bienfaisance et de patriotisme dont il a besoin pour être complet et vraiment mutualiste, ne s'arrête plus que devant une formule: recruter des membres, recruter des membres à tout prix.

Limiter ainsi la question c'est ouvrir la porte toute grande à des abus tous les jours plus nombreux, sans compter que c'est jeter inconsidérément sur le bord du chemin un de nos plus sûrs moyen d'activité nationale. On le comprendra mieux lorsqu'on aura mesuré toute la profondeur de l'abîme creusé chez nous par l'oeuvre néfaste des mutualités cosmopolites.

C'est une idée de ralliement national et d'action patriotique, — j'allais dire que c'est l'instinct de la conservation — qui inspira à Ludger Duvernay la fondation de notre société St-Jean-Baptiste, la première de nos mutualités canadiennes-françaises. Encore, cette société n'est-elle qu'une mutualité essentiellement et exclusivement patriotique parce qu'elle n'a pas encore songé à étendre son action jusqu'au secours mutuel qui est pourtant son corollaire naturel et nécessaire. Mais, à l'époque de sa fondation, on ne songeait qu'au besoin immédiat de créer une idée nationale en vue de luttes futures, puis aussi de fournir un point de ralliement aux esprits quelque peu troublés par les tragiques événements de 1837-1838. On cédait surtout devant la nécessité de se sentir les coudes, de grouper les volontés, de retremper les courages en montant des rangs plus serrés et plus forts pour la lutte, d'établir entre les coeurs des liens indissolubles d'une amitié jurée en face des mêmes dangers. Ce fut une oeuvre splendide qui répondit parfaitement à la pensée de ses fondateurs et donna des fruits abondants. Que le temps, et avec le temps, des conditions nouvelles de vie sociale et nationale aient indiqué qu'il fallait étendre plus loin une sphère qui ne suffit plus aux besoins de notre époque, c'est ce qui est peut-être encore discutable. C'est, dans tous les cas, ce qu'il serait temps de discuter. Nous aurons, du reste, l'occasion de poser ce problème devant nos lecteurs dans une étude subséquente.

Pour le moment, qu'il nous suffise de noter les circonstances dans lesquelles les patriotes ont songé à s'armer de l'association.

Un peu plus tard, et sur un terrain où les luttes n'ont pas cessé d'être ardentes, les Canadiens-français émigrés aux Etats-Unis demandèrent à la société mutuelle la cohésion indispensable pour revendiquer des droits imprescriptibles et sauver du naufrage de dépôt sacré de la foi et des traditions ancestrales. Les conditions économiques particulières, où ils se trouvaient de l'autre côté des frontières les portèrent à organiser une oeuvre qui, tout en réunissant toutes les qualités patriotiques des organisations connues au pays, offraient à leurs familles, sous forme de secours matériels, la protection qu'ils en attendaient dans un domaine purement moral. C'est que le besoin de s'aider les uns les autres dans la lutte pour la vie apparaissait à leurs yeux aussi impérieux que la nécessité de grouper leurs forces pour revendiquer, trop souvent contre des coréligionnaires, des privilèges que la très large constitution américaine ne leur défendait pas de réclamer. D'autre part, ils eurent bientôt sous les yeux, surtout depuis 1868, l'exemple de leurs concitoyens d'autre origine multipliant dans tous les Etats des sociétés populaires sous des noms plutôt pompeux, qui révélèrent plus tard des tendances quelquefois troublantes.

Mais les Franco-Américains — c'est le nom dont se réclament aujourd'hui nos compatriotes des Etats-Unis — n'avaient pas attendu que cet exemple leur fût donné pour se mettre eux-mêmes à l'oeuvre et pour organiser chez eux le secours mutuel et la défense de la nationalité. En 1868, alors que fut fondée la première société de bienfaisance américaine, les nôtres possédaient déjà une vingtaine, ou tout près, de sociétés de secours mutuel parfaitement organisées, et donnant les premiers indices d'un développement qui devait, durant vingt-cinq années qui suivirent, prendre les proportions formidables. La plus vieille de leurs sociétés de St-Jean-Baptiste, celle de New-York, qui vit encore, fut fondée en 1850. Ils avaient la société de Lafayette, en 1848, à Détroit, Michigan. Avant même 1840, Ludger Duvernay publiait un journal français dans le Vermont, à St-Albans.

La liste suivante des sociétés franco-américaines, toutes fondées avant 1870, quels que fussent les motifs qui lui donnèrent naissance, était déjà sérieux et plein de promesses pour l'avenir:

1848—Société de Bienfaisance Lafayette, Détroit, Mich.
1850—Société St-Jean-Baptiste, New York.
1859—Société St-Joseph, Burlington, Vt.
1860—Société St-Jean-Baptiste, Oswego, N. Y.
1864—Société St-Jean-Baptiste, Pittsfield, Mass.
1864—Société St-Jean-Baptiste, Springfield.
1865—Société St-Jean-Baptiste, West Meriden, Conn.
1867—Société St-Jean-Baptiste, Biddeford, Maine.
1867—Union Canadienne-Française, St-Paul, Minn.
1868—Société St-Jean-Baptiste, Lowell, Mass.
1868—Société St-Jean-Baptiste, Worcester, Mass.
1868—Société St-Jean-Baptiste, Woonsocket, R. I.
1868—Association Canadienne-Française, Concord, N.Y.
1868—Société St-Jean-Baptiste, Burlington, Vt.
1868—Société St-Jean-Baptiste, Cohoes, N. Y.
1868—Soicété St-Joseph, Cohoes, N. Y.
1868—Association St-Jean-Baptiste, Albany, N. Y.
1869—Société St-Jean-Baptiste, Fall-River, Mass.
1869—Société St-Jean-Baptiste, Marlboro, Mass.
1869—Société St-Jean-Baptiste, Vergennes, Vt.
1869—Institut Canadien-Français, Biddeford, Maine.

Et nous en omettons d'importantes, afin de ne pas donner à cette énumération des proportions par trop considérables. En résumé, l'idée mutualiste a suggéré aux Franco-Américains la fondation de sociétés qui, groupées par décades, se repartissent comme suit: 21 de 1860 à 1870; 52 de 1870 à 1880; 130 de 1880 à 1890. Pendant cette période, l'année 1885 en fournit 27 à elle seule. Depuis 1890, jusqu'à 1900, le mouvement ne s'est guère ralenti, mais si le nombre des sociétés nouvelles n'a pas augmenté dans la proportion formidable de la décade précédente, c'est que, tout d'abord l'émigration canadienne-française vers les Etats-Unis devint moins active et que, d'un autre côté, le zèle des patriotes s'appliqua surtout à remplir les cadres splendides qu'on avait bâtis pendant les derniers vingt-cinq ans. Aujourd'hui, dans la Nouvelle-Angleterre, et même dans l'Ouest, le mouvement des sociétés a pris une tournure plus pratique, en ce sens qu'il tend à rendre plus complet le contrat entre les groupes, et qu'il est en train de créer, au moyen d'une foule d'organisations autonomes mais unies, une force nationale qui imposera le respect et garantira un avenir que même les plus enthousiastes ne regardaient pas sans inquiétude.

Les résultats obtenus dans cette direction sont déjà considérables, à tel point que les Franco-Américains possèdent dans leurs sociétés nationales fédératives, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Association Canada-Américaine et l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, pour citer les trois plus importantes, des associations dignes de prendre place au premier rang de la mutualité américaine. Même, l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, au dire des commissaires d'assurance de plusieurs Etats, offre le type le plus complet d'assurane fraternelle qui soit connu aux Etats-Unis. Au Canada, le même progrès s'est accompli avec les sociétés admirables que sont les Artisans Canadiens-Français, l'Alliance Nationale, l'Union St-Joseph, des sociétés qui, disons-le, devraient recevoir l'encouragement unanime de tous les Canadiens-français, tout comme les sociétés franco-américaines que nous venons également de nommer devraient pouvoir compter sur l'appui unanime et enthousiaste de tous nos compatriotes établis de l'autre côté de la frontière. De là à établir, au moyen de nos sociétés, des relations plus intimes et surtout plus suivies entre ces deux groupes égaux de notre nationalité il n'y a qu'un pas, et ce pas ne saurait plus être fait trop tôt.

Si les limites de cet article nous le permettaient, nous prouverions facilement qu'au strict point de vue financier, que par la force même de leurs systèmes et les garanties qu'elles offrent à leurs membres, nos sociétés nationales ne laissent pas même aux amants de la mutualité cosmopolite l'excuse d'avoir cherché ailleurs des avantages qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Mais cette étude nous entraînerait trop loin. D'ailleurs, l'idée même qui a présidé à la fondation des sociétés de secours mutuel nationales, devrait suffire à convaincre que c'est de leur côté que nous devons diriger nos efforts, que c'est sous leur bannière que nous devons chercher secours et protection. D'autant plus qu'en agissant ainsi nous contribuons à consolider les forces de notre race, et que nous faisons, pour ainsi dire, d'une pierre deux coups. On serait émerveillé, si on pouvait constater tout ce que nos sociétés ont accompli, au Canada comme aux Etats-Unis, pour la conservation de la langue et de la foi chez les nôtres, pour la conservation des coutumes et des traditions ancestrales, pour la défense des droits du faible, pour la sauvegarder des intérêts essentiels à notre vie nationale! Pourtant, si tout cela a pu être accompli pendant que des milliers de empatriotes portaient à des organisations toujours indifférentes quand elles ne nous étaient pas hostiles, leurs épargnes et leur dévouement, quel n'eut pas été la splendeur de loeuvre accomplie sous l'effort unanime de tous! C'est une erreur de jugement, dira-t-on, qui a permis l'exode de tant des nôtres vers des mutualités qu'ils ne connaissent même pas, mais erreur fatale entre toutes, erreur capable de tuer une race plus vigoureuse que la nôtre, si nous n'avions eu le contrepoids de nos organisations propres. Un oubli, diont d'autres. Qu'importe le nom si le résultat est le même! "Des peuples, ditMontesquieu, sont tombés des plus hauts sommets de la civilisation à la ruine et à la servititude pour s'être abandonnés pendant deux générations." Depuis deux générations, quels progrès ont accompli les Canadiens-Français? Il y en a de notables, mais à quel prix ont-ils été obtenus?

On aura beau dire, le sentiment de la race ne se dépouille pas comme un vieil habit. Il n'est pas un accessoir de convention que l'on puisse sacrifier au premier caprice venu, que l'on puisse céder devant un intérêt même considérable. Il a poussé dans le coeur de l'homme des racines trop profondes, il le rattache par trop de fibres vivantes à ce passé plein d'ancêtres dont il est la continuation et dont il est, malgré lui, orgueilleux, pour qu'il ne se sente pas tressaillir éternellement de cette sève qui le féconde à travers les siècles. Ceux-là même qui le répudient, pour le compte de quelque innovation fascinante, en sentent encore toute la force, et le premier cri du coeur viendra démentir les paroles dont ils avaient cru sceller l'apostasie de leur sang. Les Anglais, qui s'y connaissent, ont dit fort bien: "Le sang est plus épais que l'eau!" Et on sait si cet axiome est toujours présent à leur mémoire.

Du reste, les exemples ne manquent pas qui prouvent la vitalité de ce sentiment plus fort que les révolutions et les conquêtes, et qu'on retrouve encore dans la cendre éteinte de tant d'autres choses sacrées, langue, foi, coutumes, traditions, emportées dans le tourbillon des circonstances et des conditions politiques. Les autres disparaissent, celui-là reste. Après plusieurs siècles d'évolution, de progrès matériel et de changements incessants, nous retrouvons encore aux Etats-Unis, vivace et fier, le sentiment de la race proclamé par un chef d'Etat fameux qui vénère le souvenir épique de ses ancêtres hollandais établis à New Amsterdam.

Pourquoi croirait-on, après cela, que le sentiment national est chose futile et quon a tort de le faire intervenir dans le domaine de notre organisation sociale. Nous voudrions l'en chasser que nous ne le pourrions pas. Et les mesures que nous pourrions prendre contre lui ressembleraient beaucoup au procédé de ce roi de l'antiquité qui voulut enchaîner la mer. "Le sang est plus épais que l'eau", dans les organisations mutualistes comme ailleurs. C'est une vérité que nous rencontrons tous les jours sur notre route et dont nous ne semblons pas vouloir faire notre profit.

Le fait que les sociétés de secours mutuel sont des collectivités, indique déjà suffisamment qu'elles agiront d'une certaine façon selon qu'elles seront composées de membres appartenant à telle ou telle nationalité. S'il s'agit d'une organisation cosmopolite, c'est le groupe national le plus nombreux qui lui imprimera son caractère. On y distribuera bien, pour l'amour de l'harmonie, les charges de façon à contenter tous les groupes, mais la direction immédiate. le rôle prépondérant, est toujours réservé au groupe plus nombreux qui s'est donné pour mission de donner le ton à la société. Qui a jamais prétendu que les Forestiers Indépendants n'étaient pas une société essentiellement anglaise? On ne songe même pas à nier qu'elle appartienne d'assez près, par des chefs, au groupe maçonnique Nous pourrions dire la même chose des Forestiers Catholiques, des Woodmen of the World, du Royal Arcanum, des Knights of Columbus, de la Union Fraternal League, etc. Toutes ces organisations se réclament d'un principe auquel elles donnent des accents de clairon et qu'elles résument dans une formule: "Brotherhood ot Man", (Fraternité de l'homme), une sorte de réédition de ce cri de "Liberté, Egalité, Fraternité", qui ouvrit en Europe l'ère sanglante des révolutions et fit de la déclaration des droits de l'homme le linceul de la liberté. Mais la formule était brillante et elle obtint du succès. Les sociétés qui l'avaient inscrite sur leurs bannières recrutèrent des membres par centaines de mille, surtout parmi les éléments plus faibles. Au fond, cette "fraternité de l'homme" tant vantée ne sortit pas de la formule et nous pûmes voir chaque organisation poursuivre discrètement le but que lui donnait ses chefs. Organisations anglaises, elles onsolidèrent des intérêt anglais, elles accomplirent une oeuvre anglaise. Ce fait fut surtout apparent aux Etats-Unis où nos compatriotes Franco-Américains furent les premiers à souffrir de ce mode nouveau de charité. L'attitude des Forestiers Catholiques envers le congrès de Springfield, l'abolition de la langue française par les Forestiers d'Amérique, leur ouvrirent enfin les yeux et provoquèrent des mouvements de revendication nationale qui révolutionnèrent, dans l'espace de quatre ou cinq années, la mutualité franco-américaine. Le jour où pareil réveil se produira dans la Province de Québec, au sujet de la mutualité anglophone, ce jour-là l'esprit national aura brisé une de ses plus fortes entraves; nous aurons vu la fin des doctrines énervantes qui font de l'intérêt le premier mobile des actions; nous aurons compris, enfin, qu'une race, pour être forte, doit concentrer son énergie dans ses propres institutions, et affirmer carrément son droit à l'existence. Du reste, cela n'empêche ni les bonnes relations, ni le respect mutuel entre les divers groupes ethniques qui composent une nation comme la nôtre.

Après tout, nous avons cédé trop facilement devant cette affirmation de M. Desmollins sur la "supériorité des Anglo-saxons." Notre situation économique nous a peut-être poussés, plus que d'autres, à accepter ce jugement pour décisif. Pour notre part, nous préférons nous en tenir à la thèse de M. Brunetière que nous devons être les artisans de notre propre supériorité, en développant avec plus de soin les traits principaux de notre caractère et en dessinant avec plus de netteté notre figure nationale. Voici ce que disait l'illustre académicien: "Les Anglo-Saxons, plus heureux que nous en ce moment, et plus favorisés de la fortune, nous sont-ils supérieurs? Je n'en sais rien; je ne le crois pas; quelque chose en moi se refuse à le croire. Mais cette "supériorité", s'il me fallait la reconnaître, je dirais hardiment et je montrerais aisément qu'ils la doivent surtout à ce qu'ils sont, toujours et en tout demeurés des Anglo-Saxons. Ce qu'ils sont et quoi qu'ils soient, défauts et qualités mêlés et compensés, ils le sont pour avoir mis à l'être une orgueilleuse obstination; et si nous voulons les imiter, la manière n'en est pas de les copier servilement, ni de démarquer, pour ainsi dire, leurs habitudes, mais d'être nous comme ils sont eux, Français comme ils sont Anglais; de persévérer dans la direction d'abonder dans le sens de notre propre histoire; et ainsi, d'ajouter un anneau d'âge en âge à la chaîne de nos traditions."

Voilà des paroles d'or qui devraient faire loi dans tous les domaines de notre activité nationale. Qu'il nous suffise en ce moment, de les appliquer à la mutualité qui est, de nos jours, une des plus puissantes manifestations de l'activité populaire. En nous atteignant par ce côté, c'est au coeur que le saxeonisme nous frappe. Les tenants de la mutualité cosmopolite, toujours en base Anglo-saxonne, invoquent très haut le prétexte qu'ils travaillent à l'entente cordiale des groupes tandis qu'ils visent surtout à l'absorption des minorités. L'entente cordiale est d'expression trop noble pour recourir à pareils moyens. Elle n'est possible qu'entre des groupes qui se sentent égaux, elle ne rapproche que des personnalités distinctes. S'il en est autrement, il n'y a plus que des vainqueurs et des vaincus. Une mutualité essentiellement canadienne-française accomplira plus pour l'entente cordiale des races au pays que tout le cortège fantasmagorique des organisations qui nous arrivent de partout et cherchent à se refaire, à nos dépens, des échecs subis dans leurs propres milieux On admettra, enfin, que les Canadiens-français ont tout à gagner en concentrant leur influence dans des institutions qui leur soient propres. Leur loyauté aura toujours cette suffisante ressource de lutter d'émulation, dans la sphère qui leur est accordée, avec les éléments qui les entourent, à savoir qui fera le plus et le mieux pour la gloire et la prospérité du pays. Et les Anglais eux-mêmes admettront qu'en voulant les égaler, et si possible, les dépasser, nous leur faisons le plus délicat comme le plus précieux des compliments.

J. L. K. LAFLAMME.

EXCURSION A MORINVILLE

Le Lundi de Pâques.
Trains Spéciaux à 9 hrs., a.m., et 5½ hrs., p.m.
Grand concert le soir dans la salle de la paroisse.

UN CARDINAL CANADIEN.

Un journal français des Etats-Unis annonce que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, sera fait cardinal au prochain consistoire à Rome.

Cette nouvelle rejouira tous les catholiques du Canada, et surtout nos compatriotes de la Province de Québec.